

Fiche descriptive générique

Administration et Gestion

**Monter des projets culturels avec l'Europe : Le
Programme Cadre EUROPE CRÉATIVE - Sous-
programme CULTURE**

Version au 25/01/2024



En mode Présentiel ou Distanciel suivant les dates

Comprendre la logique et les priorités des financements européens et savoir construire son dossier de demande de cofinancements.

PUBLIC CONCERNÉ

Directeurs, administrateurs et responsables de structures associatives et de services de collectivités territoriales, en charge du montage de projets culturels.

OBJECTIFS - COMPÉTENCES VISÉES

- Structurer ses projets culturels dans une logique européenne
- Vérifier la faisabilité et déterminer l'éligibilité de ses projets
- Envisager les financements européens les plus adaptés (fonds ponctuels ou fonds structurels ?)
- Savoir construire et présenter son dossier de demande de cofinancements aux procédures d'appels à projets de la Commission Européenne ("EUROPE CREATIVE (2021-2027)" - Sous-programme "Culture")
- Connaître et maîtriser "EUROPE CREATIVE (2021-2027)"

PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite aucune connaissance particulière préalable.

MODALITÉS D'ADMISSION

Avant la formation, chaque participant est invité à un entretien avec un conseiller, puis à compléter un questionnaire lui permettant d'exprimer directement au formateur sa situation et ses attentes

CONTENU

L'Union Européenne et la Culture :

- La Culture et la construction européenne
- La Culture dans les Traités
- Les institutions communautaires et la Culture
- La Culture, une compétence communautaire en devenir : Fonds Structurels et Fonds Ponctuels

Les Appels à Projets de l'Union Européenne :

- Les procédures « ponctuelles » de cofinancement : « EUROPE CREATIVE (2021-2027) - Sous programme CULTURE »
 - Une conjoncture favorable et une volonté politique certaine
 - Du Programme Cadre « EUROPE CREATIVE (2014-2020) à « EUROPE CREATIVE (2021-2027) »
 - La variété des soutiens communautaires
 - Projets de coopération européenne
- La recherche de l'éligibilité et la lecture des Appels à Projets Communautaires : les différents niveaux d'éligibilité
 - Les critères des traités
 - Les critères de « EUROPE CREATIVE - Sous programme CULTURE »
 - Les spécificités et les attentes de « EUROPE CREATIVE (2021-2027) »
 - Les critères ponctuels
- La recherche de « co-organisateurs » et le partenariat transnational
 - Les pays éligibles : Evolutions et perspectives
 - Les bénéficiaires
 - Les différents niveaux de participation

Construire un projet européen :

- La construction d'un projet dans le cadre « EUROPE CREATIVE - Sous programme CULTURE »
 - Ex. : Projets de coopération à petite échelle



- Méthodologie de détermination d'une action répondant aux critères ponctuels : un projet culturel européen et multi-sectoriel
 - La réponse : le dossier de demande de cofinancement ; le budget prévisionnel ; les pièces à joindre ; la procédure d'évaluation

FORMATEUR RÉFÉRENT et Direction pédagogique

BARTHELEMY Philippe

Directeur des Études d'ARTES.

Accompagne des structures culturelles dans la mise en place de leur stratégie de recherche de financements (mécénat, subventions nationales et européennes) et dispense son enseignement aux étudiants de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne depuis 2003. Concepteur de manifestations culturelles, ses projets ont été plusieurs fois sélectionnés et soutenus par l'Union Européenne dans le cadre du Programme CULTURE.

Ancien directeur de services culturels de collectivités locales, il a été directeur de plusieurs associations gestionnaires d'équipements culturels.

Il est l'auteur de nombreux ouvrages et articles méthodologiques consacrés aux financements culturels (dernières publications) :

- CRÉER UN FONDS DE DOTATION : ASPECTS JURIDIQUES, TECHNIQUES ET OPÉRATIONNELS (décembre 2021). Collection Dossiers d'Experts, Territorial Éditions, ISBN : 978-2-8186-1898-1

- MÉCÉNAT CULTUREL, PARRAINAGE ET CROWDFUNDING (3^e édition – mars 2021). Collection Dossiers d'Experts, Territorial Éditions, ISBN13 : 978-2-8186-0186-0

- FINANCER SON PROJET CULTUREL (5^e édition – mars 2021). Collection Dossiers d'Experts, Territorial Éditions, ISBN13 : 978-2-35295-484-2

- VALORISER ET ANIMER LE PATRIMOINE DE PROXIMITÉ : GUIDE MÉTHODOLOGIQUE (novembre 2018). Collection Dossiers d'Experts, Territorial Éditions, ISBN13 : 978-2-8186-1486-0

- Contributions à DIRIGER UN SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES, Collection Les Classeurs de la Lettre du Cadre Territorial, Territorial Éditions - ISBN : 978-2-35295-010-3

La direction pédagogique est assurée par BUREAU Cyrille Directeur de l'organisme de formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cette formation alterne l'exposé participatif (apports théoriques, pédagogie interrogative) et le plan d'action personnel (exemples de bonnes pratiques mobilisables par les participants, pédagogie active-interrogative).

La pédagogie active est priorisée, par mise en situation et cas pratiques, exercices individuels, conseils personnalisés à chaque participant.

MOYENS ET SUPPORTS

Les salles de formation sont équipées de bureaux, de tableaux et moyens de projection à vocation pédagogique, d'accès au WiFi (à la discrétion du formateur). Les salles de formation sont fermées et sécurisées en dehors des temps de formation.

Chaque participant et formateur dispose d'un extranet individuel pendant la formation.

Les supports pédagogiques et les références bibliographiques sont fournis à chacun pendant ou après la formation, après avoir été commentés pour assurer leur bonne appropriation.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le contrôle des acquis en cours de formation est réalisé à l'aide de mises en situation, d'auto-diagnostic, de travaux pratiques ou dirigés, suivant les modalités pédagogiques.

Une évaluation qualitative est réalisée en fin de formation, puis analysée par l'équipe pédagogique. Le résultat global est à la disposition du participant.

Une attestation individuelle de formation, rappelant les objectifs, est remise au participant l'ayant suivie avec assiduité.



ORGANISATION, DURÉE ET COÛT PÉDAGOGIQUE

Effectif limité à 12 participants maximum.

Durée : 3 jours (21 heures de formation, y compris les activités pédagogiques effectuées à distance)

Tarif public : 1 750 euros, net de taxes, par participant

Tarif spécifique : 1095 euros, net de taxes, par participant, destiné aux personnes physiques (indépendants, intermittents...), aux salariés d'associations et aux agents des communes de moins de 2500 habitants

Grâce au respect des procédures qualité en vigueur, nos formations sont éligibles à une prise en charge totale ou partielle par les dispositifs publics de financement de la formation.

Informations complémentaires

Cette formation a un taux de satisfaction de 93 % (taux de répondants 92 % à la date du 06/02/2024)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nos formations sont accessibles aux personnes handicapées moteur dans la plupart de nos lieux de formation.

D'autres types de handicaps et de compensations peuvent être pris en charge sur demande. Notre organisme de formation est doté d'un référent handicap qui peut étudier avec vous les différents aménagements de votre projet de formation.

Pour tout autre renseignement : 02 40 20 35 35

